



# Rémi Cardon



SÉNATEUR DE LA SOMME

11

NOVEMBRE  
2023



PAGE 2

Nouvelle  
délégation  
au Sénat



PAGE 3

Déjà 3 ans !  
Un livre  
pour un bilan



PAGE 4

Sécuriser les  
traversées de  
nos villages



## Un renouvellement dans la continuité

Pour cette rentrée, c'est un nouveau Sénat renouvelé par moitié qui va participer au débat parlementaire de notre pays. Cette actualité, pourtant importante pour le fonctionnement de notre démocratie, est malheureusement à relativiser sur bien des aspects.

Tout d'abord, malgré ces élections, le Sénat ne change pas beaucoup : même Président, même équilibre politique en son sein... Nous noterons néanmoins un léger rajeunissement et une légère féminisation qui accompagnent l'essor modeste mais réel des forces de gauche.

Ensuite, la situation de notre pays en cette rentrée est quand même plus qu'inquiétante : l'inflation grignote le pouvoir d'achat, les queues devant les banques alimentaires nous font honte, et à l'image de la maternité de Péronne, le monde hospitalier est à bout. La bulle politico-médiatique autour de l'abaya n'aura pas fait oublier que la rentrée des classes s'est parfois faite sans professeur devant nos enfants. Et, en parlant du monde éducatif, la barbarie islamiste est venue frapper et assassiner pour la deuxième fois en trois ans, un professeur de notre école publique, fondement de notre République.

A tout cela s'ajoute une température moyenne mondiale qui serait d'ores et déjà à 1,4° au-dessus de la moyenne préindustrielle, soit quasiment l'objectif de l'accord de Paris prévu pour 2100. Le réchauffement climatique ne change en rien la priorité de la rénovation thermique de nos logements bien au contraire. A la précarité énergétique et l'inconfort des « passoires thermiques » s'ajouteront les problématiques de « bouilloires thermiques » lors des épisodes caniculaires. Tout cela devrait galvaniser les débats parlementaires, renforcer le sentiment d'urgence d'agir, pour réduire les inégalités sociales et mieux préserver notre planète. Et pourtant, on nous promet déjà le recours au 49.3 pour l'adoption du budget, et à la procédure accélérée pour traiter le projet de loi Immigration, ce qui fragiliserait encore le fonctionnement démocratique de notre pays et l'utilité même de nos débats.

Pas très étonnant dans ce contexte, que le moral des Français soit aussi sombre, que le sentiment de déclin de notre Pays soit autant partagé par une part grandissante de nos concitoyens et que, par voie de conséquence, le vote d'extrême droite

paraisse un recours probable.

L'actualité internationale enfin, finit de faire relativiser « l'actualité du Sénat ». Les mots nous manquent pour qualifier les atrocités qui interviennent dans le conflit israélo-palestinien. La bataille sémantique autour des « actes terroristes » ou des « crimes de guerre », ne doivent pas nous faire oublier avant tout l'indéfendable horreur qui frappe les populations civiles, et pour être précis, toutes les populations civiles.

Les enjeux sociaux et environnementaux peuvent parfois sembler dérisoires face au péril des attaques terroristes ou des conflits armés. Je ne peux m'empêcher de croire que l'insécurité sociale entraîne une insécurité totale, et qu'une meilleure équité et la préservation de la nature ne peuvent qu'apaiser les tensions au sein de nos sociétés. Le combat des idées est loin d'être terminé.

Cordialement,  
**Rémi Cardon**

# Renouvellement du Sénat

Le 24 septembre dernier avait donc lieu des élections sénatoriales pour renouveler la moitié des sièges de la chambre haute du Parlement. Si notre territoire n'était pas concerné, cette élection n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement du Sénat et donc sur l'action de vos sénateurs.



Si ces élections sénatoriales de 2023 n'ont que très peu changé les équilibres politiques, elles ont entraîné quelques ajustements. Les commissions et délégations ont notamment été remaniées à cette occasion. Si j'ai décidé de rester et continuer mon travail au sein de la Commission des Affaires Economiques, j'ai choisi de quitter la délégation aux entreprises

pour intégrer la délégation à la Prospective. Cette dernière a pour mission d'observer et de réfléchir aux transformations de la société et de l'économie afin d'en informer le Sénat. Comme toutes les délégations, et contrairement aux commissions permanentes, elle n'intervient pas dans le champ législatif. Cet inconvénient lui donne l'avantage d'une grande autonomie, en lui permettant de choisir librement ses sujets d'études. Ainsi elle procède à des auditions, établit des rapports et élabore des scénarios pour contribuer à la définition des stratégies publiques. Elle travaille dans ce cadre en collaboration avec des organismes de prospective publics ou privés.

Lors de la précédente législature, j'avais particulièrement apprécié le rapport de mon ancien collègue Jean Pierre Sueur, que je salue, « osons le retour de l'aménagement

du territoire » et invite d'ailleurs les plus curieux d'entre vous à le consulter. Je suis donc particulièrement ravi d'intégrer cette délégation et suis même honoré d'y avoir été élu Secrétaire par mes pairs, que je remercie pour leur confiance.

Pour aller plus loin et  
 consulter le rapport :



## Protection et Sécurité des élus locaux

**Chacun d'entre nous en fait le constat, la société se tend, les administrés deviennent de plus en plus exigeants, et les agressions et violences commises contre les élus locaux sont de plus en plus récurrentes. Une nouvelle Proposition de loi adoptée le 10 octobre dernier en première lecture vient tenter d'apporter des réponses.**



Il a ainsi été proposé la création d'une circonstance aggravante lorsque les violences sont commises contre un élu local. Notre droit pénal prévoit déjà des peines plus lourdes quand des violences sont commises contre un policier, un gendarme ou un sapeur-pompier ; ce serait désormais aussi le cas pour un élu. De plus, l'octroi de la protection fonctionnelle aux maires et à leurs adjoints victimes de violences, de menaces ou d'outrages serait automatique. Actuellement, cela nécessite

une délibération du conseil municipal mais serait désormais de droit. Le conseil municipal pourrait néanmoins s'y opposer, mais seulement « pour un motif d'intérêt général ». Cette protection fonctionnelle a d'ailleurs été étendue aux élus des communautés de communes, et devrait l'être à tous les élus municipaux (même sans délégation ou d'opposition) lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale, prévu en décembre. Par ailleurs, l'information des maires sur les suites judiciaires données aux infractions constatées sur leur territoire (classement sans suites ou poursuites engagées) serait donnée d'office et non, comme aujourd'hui, sur la demande de ce dernier.

Pour en savoir plus :



## Faute de décret, le ZAN attendra

Comme vous le savez certainement la loi Climat et Résilience a introduit un objectif de Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Les parlementaires ont, sous l'impulsion d'une Proposition de loi sénatoriale, tenté d'apporter un cadre et une méthode avec la toute récente loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, dite loi ZAN. Lors de la CMP du 6 juillet, le ministre s'était engagé à préciser certains points réglementaires dans des arrêtés ministériels. Dans cette attente, les élus se retrouvent dans l'expectative et l'inconfort d'une incertitude pesante. J'ai donc déposé une Question Orale le 12 octobre dernier et devrait très prochainement interpeller le ministre à ce sujet.

Vous retrouverez ma question et j'espère très vite la réponse du ministre sur l'article de mon site internet qui lui est consacrée :



# Sécuriser la traversée de nos villages

Si le département a enregistré en 2022, 361 accidents et 39 décès sur les routes avec une tendance en baisse, il n'en reste pas moins que ce sont toujours des morts en trop et bien souvent des accidents qui auraient pu être évités. Au-delà de ces drames, sécuriser les voiries est aussi un enjeu de tranquillité publique alors que de nombreux élus locaux nous alertent sur la vitesse des véhicules qui traversent leur commune.

Nous avons donc décidé d'éditer une nouvelle fiche conseil sur ce sujet complexe afin d'aider les élus à définir leur projet. La sécurisation des voiries fait partie de ces nombreux sujets transversaux qui préoccupent les élus, là où certains y verraient une simple gestion de la chaussée, j'y vois au contraire un véritable enjeu politique : le partage du domaine public. Que ce soit les engins agricoles, les automobilistes, les cyclistes ou les piétons, la voirie doit être accessible à tous. La sécurisation des voiries et l'organisation du stationnement peuvent justement répondre à cet enjeu en repensant le partage de la route pour plus de sécurité. Le développement des voies douces

pour ralentir le trafic des automobilistes en est un parfait exemple et ce, même en zone rurale. L'aménagement de la voirie peut aussi être l'occasion d'un exercice formidable de démocratie participative pour inclure au maximum le citoyen dans la décision publique et répondre, au mieux, aux aspirations de chacun.

Vous trouverez donc dans cette fiche conseil les contacts à privilégier comme : le Cerema et l'agence routière départementale mais aussi des bonnes pratiques comme les ralentisseurs, les feux récompense et les aménagements cyclables. Les subventions étant le nerf de la guerre, il s'agissait aussi de recenser les leviers

financiers à mobiliser même si la sécurisation des voiries ne demande pas toujours des aménagements extrêmement conséquents comme vous le verrez dans cette fiche conseil.



Pour télécharger la fiche conseil :



## Mi-mandat : déjà 3 ans !

C'est à Eaucourt, le long du fleuve Somme, puis à l'Historial de Péronne, et enfin en haut de la Tour Perret à Amiens, que je vous avais convié à l'occasion de mon bilan de mi-mandat. Ces moments d'échange furent aussi l'occasion de moments de convivialité dans des lieux symboliques de notre département.



Il est très difficile de résumer en quelques lignes trois années d'intense activité. Sur le plan législatif, et s'il ne fallait retenir que

2 chiffres, je retiendrais mes 6 Propositions de lois, sur lesquelles j'ai pu avoir une réflexion poussée, et plus de 2000 amendements sur des sujets très variés. Être sénateur, c'est aussi contrôler l'action du gouvernement. Cela se caractérise par plus de 50 Questions écrites ou orales, au cours desquelles j'ai pu interpellé directement les ministres. Enfin, sénateur de la Somme, c'est aussi et surtout connaître et représenter son territoire. Avec plus de 60.000 km parcourus et 260 mairies visitées, j'ai à cœur d'arpenter notre territoire et de me confronter à votre réalité.

Il est quasiment impossible de donner à voir toute la diversité et toute la richesse du travail d'un parlementaire de terrain mais c'est pourtant l'exercice auquel je me suis attelé.

L'ensemble des maires et grand-électeurs du département ont donc été destinataires d'un livre de plus de 200 pages reprenant l'ensemble de mes travaux, interventions et prises de position au cours de ces 3 années. Ce fut aussi l'occasion de revenir forcément sur mon statut de "plus jeune sénateur de la cinquième République", qui a tant (et un peu trop sûrement) fait parler. Cette situation me caractérise mais ne me définit pas. Sénateur comme les autres, je m'efforce en tout cas de vous servir et de vous représenter au mieux.

Pour télécharger le livre :



## Visites du Palais du Luxembourg

Nous vous proposons d'organiser des visites du Sénat tous les premiers mercredis du mois afin de vous permettre d'assister aux célèbres Questions d'Actualité au Gouvernement. N'hésitez pas à vous inscrire pour les prochaines dates :

mercredi 6 décembre, mercredi 10 janvier ou le mercredi 7 février.

Vous pouvez vous inscrire en suivant le lien QR-code ci-contre :





# Pourquoi la Somme a de l'avenir ?



Voilà trois ans que j'ai mené campagne avec le slogan : « La Somme a de l'avenir » dans un département qui, j'en suis convaincu, doit s'inscrire comme un territoire d'ancrage et non de passage. En ce sens, et après avoir sillonné le département à votre rencontre, j'ai souhaité réaliser un premier état des lieux des atouts de notre territoire. Je vous laisse donc les découvrir ou les redécouvrir.

## Atelier Thématique

## Sécuriser la voirie tout en développant les mobilités douces

Si la tendance des chiffres de la sécurité routière est positive depuis de nombreuses années, la sécurisation des voiries reste un sujet majeur dans les communes de la Somme. La vitesse des véhicules en traversée de nos communes rurales est souvent alarmante. La sécurité des usagers et des riverains, et plus globalement la tranquillité publique qui en découle, reste un sujet bien difficile à manœuvrer pour les élus. Un meilleur partage de la route entre chaque usagers (véhicules, cyclistes, piétons, engins agricoles, ...) est possible et nécessaire. Nous vous proposons donc de venir échanger à ce sujet afin d'avoir des points de repère, et des pistes pour agir sur la sécurité routière.

**Avec la participation du Céréma et des services du Département de la Somme :**



source : Cerema Ouest

## 13 Novembre 2023, à 18h

→ Salle d'Honneur de la Mairie d'Ailly-sur-Noye, Rue Saint-Martin 80250 Ailly-sur-Noye.

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.

Inscription en remplissant le formulaire en ligne

ou

en envoyant un email à l'adresse : [contact@remicardon.fr](mailto:contact@remicardon.fr)



# Rémi Cardon



À découvrir



L'application Nos Lois  
[www.noslois.fr](http://www.noslois.fr)

Ça continue sur [remicardon.fr](http://remicardon.fr)

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

Inscrivez-vous à la newsletter pour ne rien manquer !

- Au Sénat : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6
- Dans la Somme : 40, place René Goblet - 80000 Amiens

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Amiens. Pour tout renseignement merci de contacter mes collaborateurs au 03 22 46 31 37.